


- Zone 1AUE : secteur à vocation résidentielle permettant la réalisation d'habitat intermédiaire
- Zone 1AUF : secteur à vocation résidentielle
- Zone 1AUF(1) : sous secteur à vocation résidentielle faisant l'objet d'une orientation d'aménagement
- Zone 1AUF(2) : sous secteur à vocation résidentielle faisant l'objet d'une orientation d'aménagement sur le coteau des Grilles à Mortrey
- Zone 1AUX : futurs secteurs d'activités
- Zone 2AUX : réserves d'urbanisations futures à vocation économique
- Zone A : zone à vocation agricole
- Zone Aa : secteur correspondant aux habitations isolées
- Zone Ap : zone à vocation agricole située dans un périmètre Natura 2000
- Zone An : zone à vocation agricole située dans un périmètre de ZPPAUF
- Zone N : zone à vocation naturelle
- Zone Ne : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de service public
- Zone Nci : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de service public dans le domaine cynégétique
- Zone Ni : secteur correspondant aux habitations isolées
- Zone Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et verges enchâssés dans le tissu urbain
- Zone UA : ville ancienne
- Zone UAa : hypercentre urbain visuel
- Zone UB : centre de l'agglomération visuelle
- Zone UD : tissu mixte d'habitat collectif et d'habitat individuel
- Zone UDa : tissu mixte d'habitat collectif et d'habitat individuel correspondant à une partie de la zone des Haberges
- Zone UE : centre anciens des villages natus et de certains faubourgs
- Zone UF : tissu d'habitat individuel
- Zone UR : secteurs de renouvellement urbain
- Zone UX : secteurs d'activités industrielles et artisanales
- Zone UXd : secteurs d'activités à vocation mixte
- Zone UZ : secteurs regroupés aux ZAC de l'agglomération visuelle
- Zone UZa : secteur pour le ZAC des Haberges
- Zone UZc : secteur pour le ZAC Technologia
- Périmètre de réprocrité



**DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**PLAN DE ZONAGE**

**Modification approuvée**

**par le conseil communautaire**

**le 16 janvier 2020**

**PUSY**  
**EPENOUX**

Echelle : 1 / 5 000

Le Président  
**Alain CHETIEN**  
cadastre 2011

**Légende réglementaire :**

Affiliation de la zone	Emplacement réservé	Espace vert paysager à protéger au titre du L.125-1-2.7 du code de l'urbanisme
Zone potentielle de développement éolien		
Marge de recul imposé aux constructions	Périmètre G1 de danger très grave pour la vie humaine lié au passage d'une canalisation de transport de gaz	Périmètre G2 de danger grave pour la vie humaine lié au passage d'une canalisation de transport de gaz
Périmètre G3 de danger significatif pour la vie humaine lié au passage d'une canalisation de transport de gaz		

**Légende informative :**

Périmètre de ZAD	Périmètre de prise en considération de l'étude du projet de déviation de la RN19
Zone Rouge PPRG	Zone Bleue PPRG